



## INTRODUCTION

Le projet de Kearl est un projet d'exploitation de sables pétrolifères, de pipeline et de valorisation de bitume proposé pour le nord de l'Alberta par Imperial Oil Resources Ventures Limited (l'Impériale) et ExxonMobil Canada Properties (ExxonMobil Canada). À titre d'exploitant désigné, Pétrolière Impériale Ressource présente sa demande uniquement pour la partie du projet qui vise l'exploitation minière (projet Kearl) située à environ 70 km au nord de Fort McMurray. Si l'Impériale décide d'aller de l'avant avec une unité de valorisation ou un pipeline, des demandes séparées seront déposées.

La demande vise à obtenir les approbations de l'Alberta Energy and Utilities Board et du ministère de l'Environnement de l'Alberta.

Le projet vise à mettre en valeur de façon sûre, responsable et rentable de riches ressources en sables pétrolifères appartenant à l'Alberta, dont les retombées profiteraient aux habitants de la région d'Athabasca, à l'Alberta, au Canada et aux actionnaires.

La demande fournit l'information exigée en vertu des lois suivantes de l'Alberta :

- *Oil Sands Conservation Act*
- *Alberta Environmental Protection and Enhancement Act*
- *Hydro and Electric Energy Act*
- *Water Act*

## DESCRIPTION DU PROJET

Le projet d'aménagement d'une mine comprend :

- quatre carrières devant être exploitées de 2010 à 2060;
- trois phases d'aménagement d'installations de préparation de minerai et de production de bitume, la première phase devant entrer en production à la fin de 2010, les deux autres en 2012 et 2018. Chaque phase prévoit l'aménagement d'une centrale de cogénération de 85 mégawatts;
- une aire extérieure de résidus miniers commune aux trois phases; l'exploitation minière et la réhabilitation progressive du terrain se poursuivront jusqu'en 2060 et seront suivies d'une réhabilitation définitive;
- les infrastructures connexes, à savoir une prise d'eau avec une canalisation pour permettre de puiser l'eau dans la rivière Athabasca, une installation de stockage d'eau, un camp minier, des routes et une bande d'atterrissage.

Étant donné l'éloignement de l'endroit et le temps de déplacement estimé à au moins 90 minutes dans chaque sens, l'Impériale projette d'aménager une exploitation avec un camp minier où la main-d'œuvre travaillera suivant un horaire tournant. L'Impériale pourra ainsi assurer un milieu de travail sûr, sain, productif et rentable.



## **Production et ressources**

Lorsque les trois phases seront opérationnelles, la capacité de production par jour civil s'élèvera à environ 300 000 barils de pétrole partiellement désasphalté (bitume épuré), dont la production pourra être supérieure ou inférieure à cette quantité. Étant donné les variations de la teneur du minerai et les possibilités d'accroître la production, la présente demande porte sur l'autorisation de produire 345 000 barils de bitume épuré par jour civil.

Les ressources récupérables visées par la présente demande s'élèvent à 4 407 millions de barils de bitume épuré. Il s'agit de ressources d'une grande qualité présentant en moyenne :

- un ratio volume total par rapport au bitume en place de 7,9;
- une teneur massique en bitume dilué de 11,3 %;
- un ratio résidus miniers/minerai de 0,9.

## **COÛT DU PROJET**

Le coût du projet d'exploitation minière de Kearl est estimé à 4,5-6,5 milliards de dollars canadiens (en dollars de 2005). Cette fourchette tient compte de l'incertitude entourant le coût de ce genre de projet à ce stade d'avancement. Les charges d'exploitation annuelles du projet (comprenant le coût de l'énergie et les capitaux de soutien) sont estimées à un milliard de dollars par an.

## **CALENDRIER DU PROJET**

Sous réserve de l'obtention des approbations nécessaires et d'un contexte commercial favorable, l'Impériale ira de l'avant avec le projet dès 2007.

Les principales étapes du projet :

- approbation du projet par l'Energy and Utilities Board de l'Alberta vers la fin de 2006;
- approbation aux termes de l'Environment Protection and Enhancement Act et autres approbations au début de 2007;
- travaux de préparation de la mine au début de 2007;
- décision du propriétaire en matière de financement au premier trimestre 2008; le financement sera accordé si les approbations réglementaires, les permis et les licences de première importance sont obtenus et que le projet est rentable.
- production de pétrole débutant à la fin de 2010.

## **CONSULTATION DU PUBLIC**

L'Impériale a élaboré et mis en œuvre un vaste programme de consultation sur le projet Kearl. Les données recueillies lors de cette consultation ont été utilisées au stade de la conception, en particulier en ce qui concerne les mesures à prendre pour limiter les incidences environnementales et répondre aux préoccupations de la collectivité. La consultation du public se poursuivra tout au long du processus d'approbation et au-delà.



## PROCESSUS DE GESTION

Le projet Kearn fera appel aux politiques et pratiques générales existantes de l'Impériale, comprenant des plans de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité.

Le projet a prévu des plans de gestion de l'air, de l'eau, de l'habitat des poissons, des déchets et d'intervention d'urgence. Des plans de fermeture, de conservation des ressources et de réhabilitation du terrain et de gestion globale de l'eau ont été élaborés pour le projet.

Plusieurs nouvelles approches ont été proposées, notamment l'idée de disposer d'une capacité de stockage d'eau réservée au projet et d'avoir une stratégie fondée sur un permis de prélèvement d'eau par étapes.

## ÉVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Une importante évaluation des incidences environnementales a été faite pour le projet Kearn selon une méthode d'évaluation des incidences cumulatives sur l'environnement. Cette évaluation a tenu compte de caractéristiques de conception et de mesures pour réduire les incidences du projet. L'évaluation a prévu les incidences du projet sur la population, l'air, l'eau et le sol à partir des trois scénarios suivants :

- projets existants ayant été approuvés;
- projets existants ayant été approuvés plus le projet Kearn;
- projets existants ayant été approuvés, plus le projet Kearn et les aménagements possibles dans l'avenir.

De l'évaluation des incidences environnementales il ressort qu'avec des mesures d'atténuation et de gestion adaptative le projet n'aurait pas d'incidence inacceptable sur l'environnement, la santé ou le développement socio-économique.

## RETOMBÉES DU PROJET

Les retombées de la phase d'exploitation sur le produit intérieur brut de la province sont estimées à un milliard de dollars par an et à 500 millions de dollars par an pour ce qui est du revenu des ménages, une fois les trois phases opérationnelles.

Les retombées directes pour les gouvernements provincial et fédéral par suite des redevances et de l'impôt des sociétés sont estimées à 24 milliards de dollars canadiens (en dollars de 2005).

Les impôts fonciers du projet Kearn bénéficieront à la municipalité régionale de Wood Buffalo. Une estimation préliminaire des impôts fonciers les situe à 14,5 millions de dollars par an une fois les trois phases opérationnelles.

## RÉSUMÉ

À la suite d'un examen en règle des incidences environnementales et socio-économiques, l'Impériale soutient que le projet des sables pétrolifères de Kearn avec l'aménagement d'une mine est dans l'intérêt public de l'Alberta et du Canada et demande qu'il soit approuvé.